



ASSEMBLEE GENERALE
12 AVRIL 2025
PALAIS DES CONGRES
PERPIGNAN

Le Président
Jean-Pierre SANSON

Perpignan, le lundi 3 mars 2025

Mesdames les Présidentes, Messieurs les
Présidents d'ACCA - AICA - Chasses gardées
affiliées

N/réf : 2025.12 JPS/GT/JRC/MT
Objet : Convocation Assemblée générale

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée générale statutaire fédérale 2025 qui aura lieu le

Samedi 12 Avril 2025 à 8h45
Palais des Congres
Place Armand LANOUX à PERPIGNAN
(Accueil des participants à partir de 8 heures)

Monsieur Thierry BONNIER, Préfet des Pyrénées-Orientales honorera de sa présence cette Assemblée générale.
Un repas sera servi à l'issue des travaux.

Je vous transmets le dossier « Assemblée générale 2025 » qui comprend les documents utiles à la préparation de cette réunion.

Je vous rappelle que :

- les fiches-vote des participants doivent nous être adressées avant le samedi 22 mars 2025 impérativement
- conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts de la Fédération, les questions à inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée doivent être déposées au secrétariat fédéral au plus tard le 22 mars 2025 (voir fiche dossier).

Ordre du jour :

- Rapport d'activité
- Rapport de gestion exercice 2023/2024
- Rapport du Commissaire aux comptes
- Budget de l'exercice 2025/2026
- Affectation des résultats
- Vote des résolutions
- Questions inscrites à l'ordre du jour
- Table ronde vigilance sanitaire
- Rapport moral du Président

L'annonce de l'Assemblée générale a été insérée dans l'Indépendant et l'Agri pour respecter les dispositions de l'article 11 des statuts des Fédérations.

Je compte sur votre présence et vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Président,
Jean-Pierre SANSON



L'ASSEMBLEE GENERALE 2025

I - FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Il faut distinguer deux catégories d'adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs :

- ⇒ L'adhérent individuel, titulaire du permis de chasser,
- ⇒ L'adhérent territorial, titulaire d'un droit de chasse, représentant d'une société, d'un groupement ou d'une association de chasse

L'adhérent individuel **« Le chasseur »**

- ▶ Dispose d'une voix personnelle.
- ▶ Peut donner délégation par écrit à un autre adhérent individuel ou territorial.
- ▶ Peut recevoir délégation par écrit d'autres adhérents individuels.
- ▶ Ne peut détenir plus de 10 pouvoirs issus d'autres adhérents.
- ▶ Doit transmettre à la FDC la liste nominative de ses pouvoirs 20 jours avant la date de l'AG prévue le 12/04/25 (soit impérativement avant le 22 mars 2025).

Tout adhérent individuel souhaitant participer aux travaux de l'AG doit s'inscrire au siège fédéral au plus tard le 22/03/2025. Au moment de l'inscription, il devra présenter son permis de chasse validé et le timbre vote de la campagne en cours.

L'adhérent territorial **« Représentant d'un territoire »**

- ▶ Dispose d'une voix personnelle.
- ▶ Peut recevoir délégation par écrit des voix d'adhérents individuels.
- ▶ Dispose de voix hectares à raison d'une voix par 50 ha ou tranche de 50 ha (plafond 2500 hectares).
- ▶ Peut déléguer ses voix ha à un autre adhérent territorial.
- ▶ Peut recevoir délégation des voix ha d'un autre adhérent territorial.
- ▶ Doit transmettre à la FDC la liste nominative de ses pouvoirs 20 jours avant la date de l'AG prévue le 12/04/25 (soit impérativement avant le 22 mars 2025).

Un adhérent territorial ne peut détenir plus de voix, pouvoirs inclus, qu'1/100 du nombre total des adhérents de la campagne précédente soit **61 VOIX**.

▶ Une liste nominative des adhérents participant à l'Assemblée Générale sera établie. Elle comportera le nombre de voix dont chacun d'eux dispose et sera émargée le jour de l'Assemblée Générale. Un dossier « Assemblée Générale » est adressé d'office par voie numérique à tous les adhérents territoriaux. Ce document sera à la disposition des adhérents individuels au siège fédéral et sur le site internet de la FDC66 pendant les 30 jours précédant l'Assemblée.

II - INSCRIPTION D'UNE QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Article 11 des statuts des Fédérations Départementales des Chasseurs

"Pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour d'une séance de l'Assemblée Générale, elle doit être présentée soit par le Conseil d'Administration, soit par au moins cinquante adhérents à la Fédération Départementale des Chasseurs pour la saison cynégétique en cours et adressée par lettre recommandée avec accusé réception et reçue au secrétariat de la Fédération VINGT JOURS avant la date prévue pour cette séance".

Les questions ainsi inscrites à l'ordre du jour seront présentées dans un temps de parole fixé par le Conseil d'Administration.

NOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les questions devront parvenir au siège fédéral impérativement avant le **22 mars 2025**.

Les questions qui parviendraient après cette date limite ne seront ni examinées, ni présentées à l'Assemblée Générale.

Un constat d'huissier sera effectué le 26 mars 2025.

III - DEROULEMENT AG 2025

A partir de 08 h 00	Accueil des Adhérents
09 h 00	Début de séance / Remise des médailles
09 h 15	Allocution de Monsieur le Maire de Perpignan
09 h 20	Allocution de Monsieur le Président de l'A.C.C.A. de Perpignan
09 h 25	Désignation du bureau de séance et ouverture des débats
09 h 30	Rapport d'Activité Saison 2024/2025
10 h 10	Compte-rendu de gestion du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 Rapport du Commissaire aux comptes
10 h 30	Budget prévisionnel 1 ^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024
10 h 40	Vote des résolutions Questions inscrites à l'ordre du jour (Vote à main levée en ce qui concerne les questions inscrites à l'ordre du jour)
10 h 50	Table Ronde : « Les chasseurs, sentinelles de l'environnement »
11 h 30	Rapport Moral du Président Jean Pierre SANSON
11 h 45	Allocution de Monsieur le Préfet
12 h 00	Clôture

BILAN D'ACTIVITE 2024 / 2025

Le bilan d'activité présente une synthèse des actions et dossiers, il est le fruit du travail collégial du Conseil d'Administration des Collaboratrices et Collaborateurs. Au cours de cet exercice, nous avons enregistré des mouvements de personnel. Une fois chaque situation individuelle régularisée, nous atteindrons le nombre de 12 salariés (12 ETP) pour assurer le fonctionnement administratif et technique des missions dévolues à la Fédération.

SERVICES ADMINISTRATIFS

Schéma départemental de Gestion Cynégétique

Le SDGC 2023/2029 constitue - pour les chasseurs comme pour le grand public - un document de planification dont l'objectif est d'inscrire la chasse départementale dans une perspective de gestion durable et responsable des espèces et de leurs habitats.

Ce document de 166 pages a été validé par Monsieur le Préfet le 3 septembre 2023

12 enjeux y sont développés.

- La sécurité
- Les outils et supports de gestion des espèces
- La gestion des espèces
- La surveillance sanitaire
- La recherche du grand Gibier blessé
- L'équilibre Agro/Sylvo/Cynégétique
- L'indemnisation des dégâts de grand Gibier
- Les Habitats et la Biodiversité
- Les notions de Chasse Populaire et Démocratique
- La Formation
- La Communication
- La Chasse au cœur de la société

Outre les objectifs de gestion clairement définis, 148 dispositions réglementaires qui s'imposent aux chasseurs, aux groupements et Associations de chasse du Département.

Financement : Conseil Régional Occitanie, Conseil Départemental 66, FDC66

Partenariat : Acteurs cynégétiques, OFB, ONF, Chambre d'Agriculture, Associations Spécialisées, APN

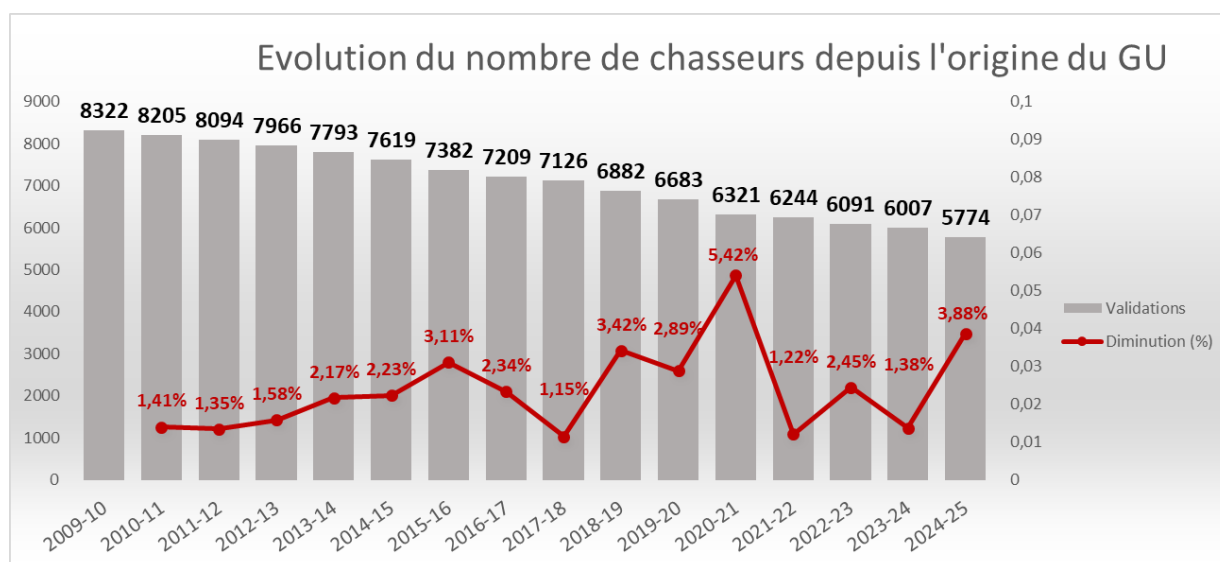
Validation du Permis de Chasser

■ Validations 2023/2024

Le nombre de validation en 2023/2024 a atteint 6007 en fin de saison, ce qui marque une nouvelle diminution (-1,38%) par rapport à la saison précédente.

A ce jour, nous enregistrons 5774 validations pour la saison 2024/2025, ce chiffre est pratiquement égal à celui de l'année dernière à la même période (5776 validations). Nous pouvons donc espérer atteindre le même nombre de validation que l'année précédente en fin de saison.

En comparant les années complètes, l'histogramme sur les 15 dernières années permet de constater une baisse de près de 28% des validations, entre la saison 2009-10 et la saison 2023-24, ce qui représente 2315 chasseurs en moins.



Nouvelles modalités :

Suite à la refonte des logiciels de la FNC, au 1^{er} juin 2024, dont fait partie le logiciel Guichet Unique, que nous utilisons pour établir les validations du permis de chasser. L'e-validation s'est complexifiée, avec l'obligation pour les chasseurs souhaitant faire leur validation sur internet, de créer un compte chasseur sur notre site. Ainsi le chasseur validant, engage sa responsabilité personnelle concernant les informations renseignées.

Pour cette raison, nous ne délivrons plus directement d'e-validation à l'accueil. Afin de palier à ce manque un TPE, boîtier de carte bancaire, a été mis en place pour alimenter le compte de la Régie et permettre la délivrance immédiate, contre signature d'un devis, de la validation à l'accueil. Cette mesure a rencontré un franc succès, et sera bien évidemment reconduite la saison prochaine.

Gestion des ACCA

Suite aux missions qui ont été attribuées à la Fédération en 2019, en matière de gestion administratives des ACCA, un courrier, signé conjointement par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président, a été adressé à toutes les ACCA et AICA. L'objectif de cette lettre était de rappeler les obligations réglementaires qui ne sont pas toujours respectées

Durant cette saison cynégétique 2024/2025 la Fédération qui a reçu une délégation de mission de service public en ce qui concerne les ACCA a enregistré les décisions suivantes :

- 1 décision de retrait de terres a été prise par la FDC (3 oppositions cynégétiques),
- 3 décisions d'opposition de conscience ont été prises par la FDC
- 2 décisions de réintégration de terres aux ACCA ont été prises par la FDC
- 2 dossiers de réserve de chasse ont été instruits et 1 demande est en cours de traitement à la FDC
- 1 décision de sanction

A noter, le partenariat étroit avec les services de la Préfecture – bureau des Associations – Fédération.

Gestion des Plans de Chasse Grand Gibier

La saison 2024-2025 a vu la mise en place du troisième plan de chasse triennal (2024-2027), c'est ainsi que la fédération ainsi que les organismes obligatoirement consultés (O.N.F, Chambre d'agriculture, Conseil Régional de la propriété forestière, le représentant des communes forestières) ont attribué pas moins de 24327 bracelets de plan de chasse dont le détail figure dans le tableau ci-dessous.

Bien entendu les problématiques d'équilibre Agro/Sylvo/Cynégétique qui pourraient intervenir au cours de cette période seront analysées et pourront de manière exceptionnelle faire l'objet de réajustement du plan de chasse pour la troisième année.

Espèces soumises à Plan de Chasse	Attributions Triennal 2018/2021	TOTAL Attributions Triennal 2021/2024	Attributions Triennal 2024/2027
Cervidés (cerfs/biches)	5 798	6237	6690
Isards	3 991	3845	3 781
Mouflons	2 006	1995	2052
Chevreaux	10 230	10960	11574
Daims	119	154	230

Partenariat : ONF, Communes Forestières, CRPF, Chambre Agriculture

Accompagnement SIA

L'échéance de procédure de déclaration des armes (SIA) est arrivée à son terme le 31 décembre 2024.

La Fédération a accompagné ses adhérents au cours des deux dernières années :

En 2024	Nombre de personnes reçues par nos services du 01/07/2024 au 31/12/2024	167
	Nombre d'armes déclarées du 01/07 au 12/12/2024	529
	Temps moyen pour traiter un dossier	33 min
	Nombre d'heures estimées sur la saison cynégétique 2024-2025 <i>(Traitement des dossiers en présence du chasseur + traitement téléphonique du 01/07 au 31/12/2024)</i>	93
Au total	Total de personnes reçues depuis l'origine du SIA	784
	Total d'armes déclarées depuis l'origine du SIA	2943
	Temps moyen pour traiter un dossier	51 min
	Nombre d'heures estimées depuis l'origine du SIA <i>(traitement des dossiers en présence du chasseur + traitement téléphonique)</i>	666

Depuis le début de la procédure, la fédération a passé 666 heures à aider ses adhérents, soit **19 semaines de travail à temps plein**.

A noter que ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec les services préfectoraux, qui ont su être à notre écoute et nous accompagner au fil de l'évolution de ce dossier.

ASAPT

C'est un tout nouveau programme qui a pu voir le jour grâce au soutien de la Région Occitanie. Ce programme qui s'appelle **ASAPT** : **A**udit **S**écuritaire et **A**mélioration des **P**ratiques des Territoires de chasse, permet d'apporter un regard neuf sur la sécurité lors des chasses collectives. Ainsi, l'objectif est d'améliorer la sécurité à la chasse par le biais d'un diagnostic des pratiques mise en œuvre sur des territoires défini du département. Pour initier ce projet en fin d'année 2024, le service technique de la Fédération a effectué deux audits :

- **ACCA de Salses le Château**
- **ACCA de Laroque des Albères**

Chaque territoire a pu bénéficier de matériel permettant d'améliorer la sécurité :

- Un lot de piquet (angle de trente degrés)
- Un lot de casquettes orange fluo
- Un carton de sac venaison
- Une cartographie des postes (en cours de réalisation)

Financement : Région Occitanie

Les Formations

Permis de Chasser

Bilan année 2024 :

- Examen nombre de candidats inscrits : 226
- Pourcentage Absentéisme : 3 %
- Nombre de Candidats reçus : 154
- Pourcentage de réussite : 70 %

Les 70% de réussite à l'examen, ainsi que le très faible pourcentage d'absentéisme et de dossier refusé, témoigne d'une bonne gestion des dossiers et des candidats.

Formation sécurité décennale - année cynégétique 2024-2025 :

COMMUNE	DATE	CANDIDATS
BAIXAS	20/08/2024	18
FOURQUES	02/07/2024	19
ILLE SUR TET	04/07/2024	31
MAUREILLAS LAS ILLAS	27/06/2024	63
PERPIGNAN	24/09/2024	22
	11/02/2025	10
PRATS DE MOLLO	17/09/2024	24
TAUTAVEL	12/11/2024	18
TERRATS	04/02/2025	26
VILLELONGUE DELS MONTS	20/06/2024	24
VINGRAU	03/12/2024	18
FORMATION A DISTANCE (Visio) Depuis le 01/09/2024	Du 01/09/2024 au 13/02/2025	78
	11	351
	Total depuis 2022	2268

Programmation des dates 2025, cliquer sur lien ci-après :
<http://carnet.fdc66.fr/FormDecennale/>

Autres Formations

NOM DE LA FORMATION	QUANTITE EFFECTUEE ou EFFECTUER A	NOMBRE DE CANDIDATS FORMES
EXAMEN INITIAL DU GIBIER - 13/09/2024 - 06/12/2024 - 25/04/2025 - 17/09/2025	2	42
CHASSE A L'ARC Prochaine formation 25/06/2025	1	
FORMATION « ACCA » Prochaine formation 14/06/2025	1	
FORMATION PIEGEUR AGREE Prochaine formation 18 et 19 mars 2025	1	
CHASSE ACCOMPAGNEE - 06/08/2024 - 21/10/2024	3	9

- Formation Organisateur de chasse** (Président/Chef de battue) : Conformément aux dispositions du SDGC, une formation pour les organisateurs de chasse a été mise au point par la Fédération en collaboration avec les services départementaux de l'OFB. Chaque année, 5 sessions seront organisées :
 - 26/03 en Fenouillèdes
 - 16/04 en Conflent
 - 21/05 à Perpignan
 - 04/06 en Vallespir
 - A définir pour Cerdagne/Capcir
- Formation Garde Particulier** : Une formation pour les gardes particuliers est prévue prochainement. (En attente de validation de l'OFB)

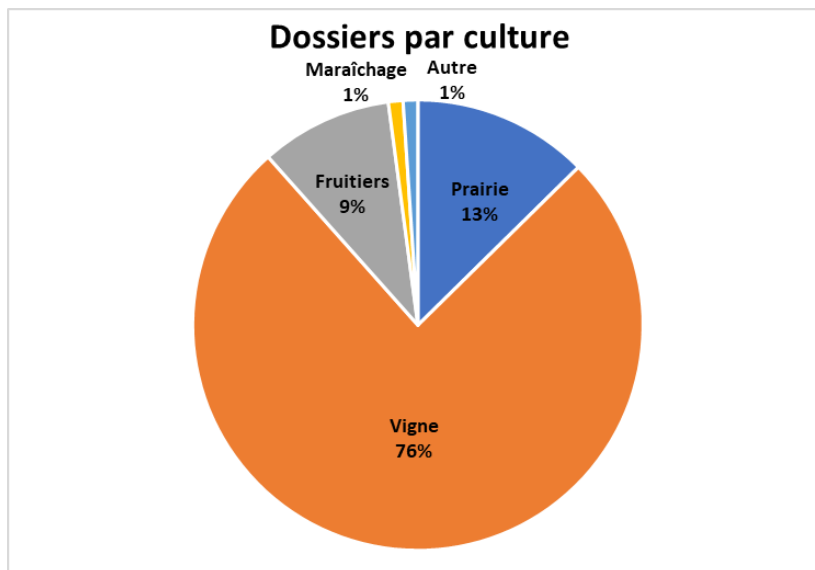
SERVICES TECHNICO-ADMINISTRATIFS

Dégâts de grand gibier

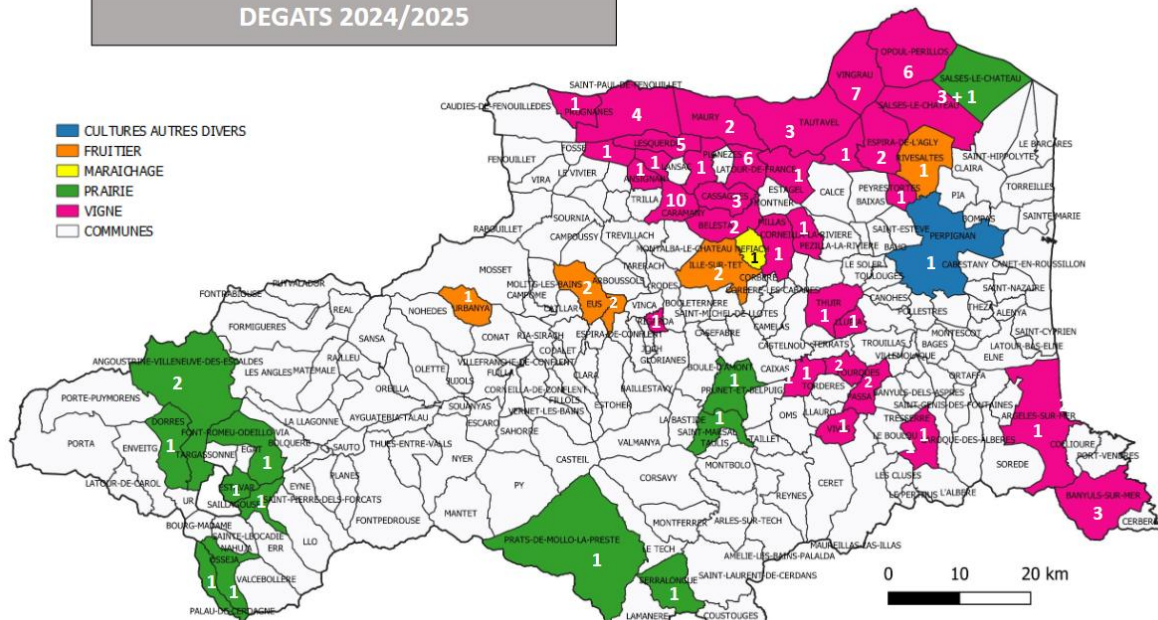
La commission dégâts s'est réunie à 4 reprises du 1^{er} juillet 2024 au 21 février 2025.

95 dossiers dégâts ont été déposés sur cette même période, dont :

- 72 dossiers vigne => 76%
- 12 dossiers prairie => 13%
- 9 dossiers arboriculture (dont amandes) => 9%
- 1 dossier maraîchage
- 1 dossier autre



DEGATS 2024/2025



« Contentieux » examinés sur l'exercice 24-25

Recours en Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage dans sa formation spécialisée pour l'indemnisation des dégâts de gibier :

- 3 dossiers de la saison 23-24 (un dossier vigne et deux dossiers cultures spécialisées ; communes concernées : Banyuls-sur-Mer, Eus, Ille-sur-Têt).

Les trois dossiers ont été réglés suite aux nouvelles propositions émises par la CDCFS – IDG.

Deux dossiers de la saison 24-25 seront examinés dans les prochains mois (Cultures spécialisées ; communes concernées : Eus, Marquixanes)

- Contentieux judiciaires :

- [Toujours en cours] 2 dossiers cultures spécialisées de la saison 20-21 : dossiers « artichauts » (Alénia et Théza)
- [Nouveau] 1 dossier culture spécialisée de la saison 24-25 : dossier « amandes » (Ille-sur-Têt)

Prévention des Dégâts

TEMPS PASSÉ A LA PREVENTION DES DÉGÂTS 28/02/2024 au 11/02/2025	
Clôtures électriques	37 heures
Clôture pérennes	194 heures
Gestion des dossiers (Déclaration dégâts-estimateurs-suivi des dossiers-DDTM-commission dégâts-médiateur.....)	272 heures
ESOD	43 heures
Petite Faune	11 heures
Grand Gibier (carnet de battue-bilans sangliers-louvetiers-chasse au 1 ^{er} juin du sangliers-agrainage.....)	505 heures
Total	1062 heures

La prévention des dégâts constitue un élément complémentaire à la pression de chasse. Que ce soit en matière de médiation, de conseil ou d'accompagnement, la Fédération s'implique au plus près du terrain.

Financement : FDC66 (au travers des cotisations des Chasseurs) / Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération sur périmètre des communes adhérentes)

Partenariat : Chambre d'Agriculture

Acquisition Foncière

En 2023, une Convention de Gestion signée entre la FDC66 et la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, a permis de faire l'acquisition - auprès de la SAFER - par la Fondation pour le compte de la FDC66 d'un parcellaire de plus de 7 hectares sur la commune de SALSES LE Château.

Au travers de cette convention la Fédération s'était engagée à gérer ladite propriété par le biais d'un plan de gestion global (entretien des habitats, assurer la surveillance et la promotion du site). Les aménagements ont commencé en fin d'année 2024, la parcelle a été remise en état sous la forme d'un pré salé et une mare a été réhabilitée.

Dans le cadre de cette même convention, une nouvelle acquisition a eu lieu en février 2025 sur un parcellaire attenant de 4 hectares. Sur cette zone est prévu la mise en culture de légumineuses pour le développement de la petite faune.

Dans un souci de cohérence, une convention de gestion a été signée entre la Fédération, le Conservatoire des Espaces Naturels et le Syndicat Mixte Rivage, avec qui nous partageons la priorité d'améliorer les habitats de la faune sauvage et de faire connaître au plus grand nombre le rôle de la conservation des milieux pour une meilleure conservation des espèces.

Financement : *Fondation pour la Protection des habitats de la Faune sauvage / Conseil Régional Occitanie / Conseil Départemental66 /agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse / FDC66*

Partenariat : *Syndicat RIVAGE / Conservatoire du Littoral / SAFER*

PAPEG 2 : Plan d'Actions en faveur de la Perdrix grise de montagne

Ce programme PAPEG 2, déposé dans le cadre des financements liés à l'Eco-contribution a débuté le 1er mars 2023 et s'est achevé le 31 décembre 2024.

L'action 1 de ce projet nous a permis d'améliorer et de restructurer des habitats en faveur de la Perdrix Grise de Montagne dans la vallée de la Lladure sur la commune de Formiguères.

Ces travaux de réouverture de milieux ont été réalisés en collaboration avec l'ONF, l'AICA en CAPCIR, l'ACCA de Formiguères ainsi que les Groupements Pastoraux territorialement concernés.

Nous avons également, en collaboration avec les services de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie, travaillé sur la modélisation des habitats de reproduction, afin d'essayer de sectoriser et de prioriser les zones d'interventions à l'échelle des massifs.

Dans ce contexte la FRC Occitanie a produit une analyse de la structure de la végétation en termes de hauteur et de recouvrement à partir d'un traitement d'images satellite SENTINEL-2, sur six unités naturelles Perdrix Grises de Montagne, dans le Département.

Cette analyse a été évaluée au regard des relevés de terrain réalisés par la FDC 66 sur la base du diagnostic des landes et pelouses d'altitude fournie par l'OGM.

La seconde action du programme PAPEG 2, ciblait l'amélioration des connaissances sur l'espèce et l'adaptation des pratiques de gestion.

Nous avons ainsi, grâce à l'investissement et l'engagement des ACCA, mais également des chasseurs concernés, pu optimiser notre plan d'échantillonnage et de suivi des populations de Perdrix Grises.

Ce maillage consolidé, des secteurs de comptage, validé par l'Observatoire des Galliformes de Montagne, nous permet d'évaluer les densités de populations présentes, sur à minima 10 à 30% de la superficie favorable à la reproduction de cette espèce, conformément aux préconisations de l'OGM, afin d'améliorer la fiabilité des suivis.

L'animation d'une gestion adaptative de cette espèce au travers, de la collecte et l'analyse des résultats de comptages, de la détermination des quotas de prélèvements à l'échelle de 4 unités de gestion, mais également le suivi hebdomadaire des déclarations de prélèvements au travers d'une application dédiée a été mis en place.

La consolidation du plan de gestion, au travers de l'ensemble de ces mesures, nous a permis de faire face pour la deuxième année consécutive aux attaques des arrêtés préfectoraux par l'association ONE VOICE, et de gagner à nouveau devant le tribunal administratif de Montpellier en présentant, conjointement avec les services juridiques de l'état, des éléments de défense solides et structurés

Financement : OFB / FNC (Fonds Eco Contribution)

Partenariat : ONF et ACCA territorialement Concernées

AGRIFAUNE PYRENEEN 2024 : PASTORALISME et PETITE FAUNE DE MONTAGNE

Le renouvellement de la convention de partenariat entre l'OFB, l'OGM et la FDC66 dans le cadre du programme « Agrifaune » a pour objectif de dynamiser et pérenniser les échanges entre acteurs du monde cynégétique et pastoral, dans l'intérêt de la préservation des habitats des Galliformes de Montagne.

Les 7 années de mise en œuvre du programme « Agrifaune Pyrénées » ont permis de développer des méthodes de travail et de créer un réseau partenarial efficace entre les différents acteurs du programme.

Aujourd'hui, il est nécessaire de faire perdurer cette dynamique partenariale à l'échelle du massif, tout en renforçant les liens inter-massifs et nationaux.

Les actions d'échanges, de sensibilisation, de tests et de mutualisation entre acteurs pyrénéens sur les thématiques clôtures, gestion des habitats, MAEC sont mises en lien avec les actions menées dans le cadre du GTNA Pastoralisme et petite faune de montagne et par la même occasion avec celle de l'Agrifaune Massif Alpin qui s'inscrit dans la même dynamique.

Financement : OFB

Partenariat : OFB, OGM Associations Pastorales et Forestières, Groupements pastoraux

PAPER 1 : Plan d'Actions en faveur de la Perdrix Rouge

Ce programme qui s'inscrit dans les actions prioritaires du schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2023/2029 a fait l'objet d'un dépôt de dossier dans le cadre de l'Eco-Contribution.

Ce projet qui a démarré le 27 mai 2024 et arrivera à échéance le 30 septembre 2025 pour une première phase, sera par la suite prolongé.

3 axes principaux ont été identifiés :

- L'amélioration des connaissances (statut de l'espèce)
- La conservation et l'aménagement des habitats
- Les conditions d'exploitation de la ressource naturelle par la chasse

Le premier volet de ce projet qui est en cours de réalisation, doit permettre de faire un diagnostic fondé à partir de données bibliographiques, de traitements cartographiques ainsi que d'une enquête auprès des sociétés de chasse, sur la connaissance de l'espèce, de ses habitats et des pratiques.

Il doit également contribuer à la détermination des objectifs et enjeux afin d'aboutir à la rédaction d'un Plan d'Actions Départemental en faveur de cette espèce.

Très prochainement des réunions d'échanges sectorisées seront organisées, afin de vous présenter l'état d'avancement de ce programme. (Définition des Unités de Gestion, retour de l'enquête départementale, retour des contacts pris et préconisations de gestion formulées par les spécialistes nationaux de l'espèce, définition d'un plan d'échantillonnage départemental...)

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale 2024, ce programme va nécessiter un investissement et une mobilisation de l'ensemble des acteurs cynégétiques locaux afin d'aboutir à la rédaction de ce plan d'action départemental, partagé avec les principaux partenaires concernés pour la mise en œuvre d'une gestion adaptative de cette espèce.

Financement : OFB / FNC (Fonds Eco Contribution en cours d'instruction)

Partenariat : OFB, FRCO, ACCA, AICA, Chasses Privées (en conformité avec les dispositions du SDGC)

Plan d'action Lapin

Dans la logique de concrétisation du projet PAPER, la volonté de la Fédération est intacte quant au dépôt d'un dossier en faveur du développement du lapin conformément aux dispositions du SDGC telles qu'exprimées l'année dernière.

La récente intégration d'un technicien spécifique « Petit Gibier » (actuellement sur le dossier PAPER), va permettre d'aborder sereinement le dossier Lapin dans les prochains mois (instruction du dossier), sachant qu'à ce jour certaines ACCA se sont montrés intéressés pour s'engager dans une telle démarche en faveur du développement de l'espèce.

Les objectifs principaux restent les mêmes :

- Reconquérir nos adhérents chasseurs de lapins
- Renforcer les populations de lapins de garenne là où l'espèce est en faible effectif
- Eviter toute situation conflictuelle avec le monde agricole

Cependant la condition sine qua non à la réussite de ce projet reste l'engagement humain.

Financement : OFB / FNC (Fonds Eco Contribution)

Partenariat : ACCA, AICA, Chasses Privées (en conformité avec les dispositions du SDGC)

Trame Verte et Bleue (TVB) 2023/2025

Définition : La trame verte et bleue (TVB) vise à préserver et à restaurer un réseau de continuités écologiques pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, assurant ainsi leur cycle de vie. Cette démarche inscrit la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à améliorer notre cadre de vie.

Principales actions réalisées sur l'année 2024 :

1) **Développer des échanges et de la concertation pour la mise en œuvre de bonnes pratiques agro-environnementales (calendrier et méthodes).** Ces travaux sont de natures différentes : des partenariats anciens avec nos structures de chasse, des sollicitations extérieures de structures et d'associations diverses et un volet pédagogique développé avec l'IUT de Perpignan et les écoles.

2) **Inciter à la mise en œuvre de parcelles faunistiques d'espaces de biodiversité et de démarches favorables à la petite faune dans les parcelles agricoles.** La préservation d'espaces végétalisés comme les haies complète cet axe de travail.

Durant cette période, 30 gestionnaires (ACCA, mairies, écoles, agriculteurs, associations et structures diverses) ont été rencontrés.

Trois axes de collaboration avec les **gestionnaires** :

- **Des partenariats** avec la mise à disposition de semences et des conseils sur les bonnes pratiques...
- **Des échanges techniques spécifiques** sur des préconisations de végétaux ou de calendriers favorables à la biodiversité et aux pollinisateurs. Différents types de milieux sont concernés : espaces agricoles, espaces urbains et périurbains, espaces à revégétaliser et de façon récente question sur la désimperméabilisation ainsi que sur le dégoudronnage.
- **Des contrats biodiversité** (3 agriculteurs en Capcir avec une démarche expérimentale de rachat de céréales sur pied (fonds FDC et/ou écocontribution).

Financement :

Dans les financements Trame Verte et Bleue (TVB), 2 secteurs ont été identifiés :

- Un en montagne (19 communes)
 - Un en plaine (34 communes)
- Pour un total de : 53 communes.

Sur les 20 partenariats 12 ont réalisé des aménagements en faveur des insectes pollinisateurs et de la petite faune ; Trame verte (restauration des milieux ouverts).

Les **principaux aménagements** sur la Trame verte (restauration des milieux ouverts) sont :

- **Des cultures agro-environnementales annuelles ou pérennes :**
 - ACCA et mairie Opoul : ensemencement des espaces aménagés après incendie et concertation pour de l'entretien par du pâturage
 - 6 ACCA en Cerdagne avec des semences locales
 - ACCA de Clairà et Association des Moulins / mairie/ Foyer de Vie-Les Mouettes
 - Agriculteur à Théza : implantation de céréales à des fins de baguage (programme colombidés)

- ACCA Elne : travaux d'aménagements en partenariat avec les écoles et l'IUT
- Agriculteur à Vingrau et Torreilles : mise en culture de plusieurs espèces à des fins mellifères et expérimentales (orge de printemps / moutarde...)
- Apiculteurs : fourniture et composition de mélanges mellifères (accompagnement technique pour la mise en œuvre)

Divers évènements ont été organisés comme des animations de plantation avec des scolaires (6 écoles ; atelier semis/plantation au Jardin des Blés à Clairà avec l'IUT de Perpignan (11/2024).

Les conditions de sécheresse excessives des sols nous ont contraint à limiter et parfois annuler plusieurs projets.

Financement : Europe, Etat , Conseil Régional Occitanie

Partenariat : Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie, Agence de l'Eau Adour / Garonne

Interventions et Animations scolaires

Opération SENSIBILIS'HAIE

Déroulé d'une journée de sensibilisation :

- **Accueil des enfants** le matin et l'après-midi par Arbre et Paysage 66 (AP 66) et par la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC 66). Présentation par classe de la demi-journée. Deux ateliers étaient proposés aux enfants :
 - **Atelier de plantation** organisé par AP 66 avec les plants financés par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)
 - **Atelier biodiversité de sensibilisation du vivant** (zones humides, insectes pollinisateurs, changement climatique avec la résilience des écosystèmes et identification visuelle des oiseaux) organisé par la FDC 66. Présentation également de la structure.
- **Retour des enfants** sur la demi-journée (leurs avis et leurs ressentis).
 - Distribution de supports pédagogiques pour poursuivre l'activité en classe et à la maison.

Bilan de nos actions réalisées :

COMMUNES ET ECOLES CONCERNEES :

Laroque des Albères / St Genis des Fontaines / Canohès / Clairà / St Paul de Fenouillet / La Llagonne

Remarque :

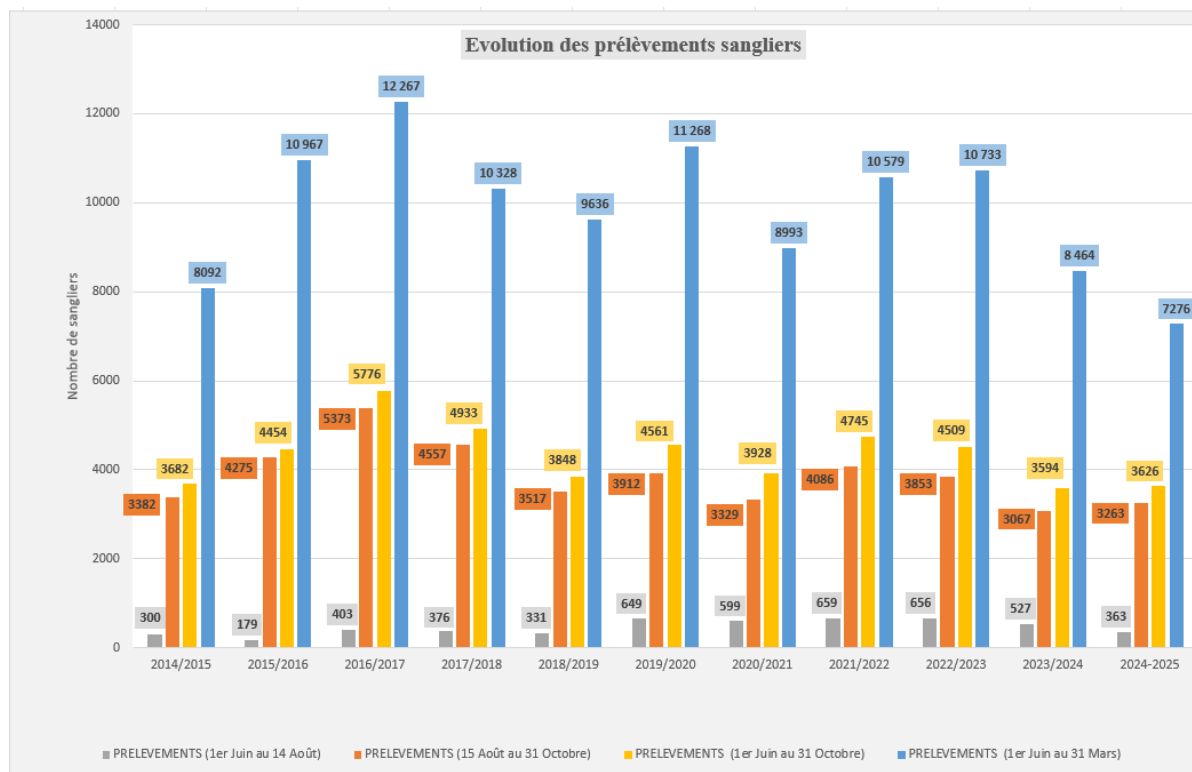
Le projet de plantation de La Llagonne s'inscrit dans une démarche spécifique et expérimentale avec la recherche et l'utilisation de végétaux labellisés (secteur montagne).

Financement : FNC Trame Verte et Bleue pour partie

Partenariat : Mairies, Ecoles, ACCA Arbre et Paysage

Bilan des prélèvements

Sangliers (Hors louveterie)



Perdrix Grises de Montagne

Dans la logique du Plan de Gestion intégré au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, la CDCFS du 16 septembre 2024 a validé à l'unanimité - les quotas de prélèvement par UG et au niveau départemental pour la saison cynégétique 2024/2025.

Suivi des Quotas par Unités de Gestion			
Saison : 2024/2025			
Unité de Gestion	Quotas	Quotas -5%	Prélèvements
661-01-CANIGOU	33	31	16
661-02-CARLIT - CAMPCARDOS - LA CALME	205	195	75
661-03-MADRES - PERICS - GALBE	177	168	47
661-04-PUIGMAL - CARANCA	153	145	55
Quota Départemental	568		
Quota Départemental après Réserve des 5%		539	
Prélèvement Départemental			193

Nombre de lignes : 1

Édité à partir de "Suivi Perdrix Grise de Montagne"

77 chasseurs ont déclaré avoir prélevé au moins une Perdrix Grise au cours de la saison 2024/2025.

Recensements / Comptages

Grand Gibier soumis à plan de chasse

Programmation Comptages 1 ^{er} Semestre 2025		
CERVIDES		
Date	Secteur	Rattrapage
22, 23, 24 Avril	Carlit + Puigmal	28, 29 Avril
28, 29 Avril	Capcir	5, 6 Mai
MOUFLONS / CERVIDES		
21 Mars 2025	Tres Estelles	
29 Mars 2025	Madres	

Autres Espèces

Suivi	Nb Jours	Jours prévus	Résultats
Palombe (comptage et baguage)	22	25	- Suivi de l'abondance sur la plaine du Roussillon - 59 palombes baguées
Palombe (étude ouverture anticipée)	0	4	Pas encore réalisé
Bécasse (comptage et baguage)	10	10	- Suivi de l'indice nocturne d'abondance - 23 bécasses baguées
Caille (comptage et baguage)	13	15	- Suivi de l'abondance des mâles chanteurs - Cailles baguées
Caille (reprise du réseau national de baguage)	25	25	118 bagueurs à travers la France 3541 cailles baguées Réalisation bilan annuel Mise en place formation pour les futurs bagueurs
Suivi STOC Tourreze (baguage)	4	4	- Suivi ornithologique mesure d'accompagnement - 108 individus capturés de 16 espèces différentes
Migration passereaux Canet	20	21	- Suivi des passereaux migrateurs - 866 individus capturés de 46 espèces différentes Dont : - Merle noir : 34 individus - Grive musicienne : 49 individus
Suivi STOC Sagne d'Opoul (comptage et baguage)	5	6	- Suivi de l'abondance des espèces nicheuses en roselière (STOC) - 66 individus capturés de 5 espèces différentes

Financement : OFB / FNC (Fonds Eco Contribution Dossier CYNOPS)

Partenariat : ACCA, AICA, Chasses Privées (en conformité avec les dispositions du SDGC)

Réseau Sanitaire : SAGIR

Sur la campagne 2024 le service technique de la Fédération ont fait réaliser 15 autopsies dans le cadre du réseau SAGIR, par le Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires ou des laboratoires nationaux spécialisés.

ESPECES	Dates	Communes	EBHS	RHDV2 VHD	MHE	FCO	FCO Génotype 8	FCO Génotype 3	FCO Génotype 4	PPA	Strongylose Pulmonaire	EBHS	Tularémie	
1 Lièvre	25 04 2024	Planèzes	OUI	NON										
1 Cerf	15 07 2024	St Pierre Dels Forcats	Analyses et recherche FCO Impossible											
1 Isard	21 07 2024	St Laurent Cerdans				OUI	OUI							
1 Biche	17 08 2024	Matemale			OUI	OUI	OUI							
1 Chevreuil	27 08 2024	Formiguères			OUI	NON								
1 Cerf	01 09 2024	Lio	Analyses et recherche FCO Impossible											
1 Biche	12 09 2024	Lio			OUI	OUI	OUI							
1 Sanglier	15 09 2024	Rigarda								NON	OUI			
1 Cerf	11 10 2024	Lio			OUI	OUI	OUI	NON	NON					
1 Cerf	17 10 2024	Sansa			OUI	OUI	OUI							
1 Cerf	26 10 2024	Fontpédrouse			OUI	NON								
1 Lièvre	01 11 2024	Céret	OUI	NON							NON		NON	
1 Lièvre	02 11 2024	Céret	OUI	NON							NON		NON	
1 Lièvre	06 11 2024	Rodès	OUI	NON							NON		NON	
1 Lièvre	10 11 2024	St Paul de Fenouillet	OUI	NON							NON		NON	

Les analyses réalisées cette saison dans le cadre du réseau confirment l'intérêt et l'implication du monde de la chasse dans la surveillance sanitaire de la faune sauvage mais également le rôle incontestable des chasseurs en tant que sentinelles de la nature.

L'année a été tout d'abord marquée, par la circulation du virus de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO-BTV-8), également appelée maladie de la langue bleue.

Les premiers cas ont été détectés coté Catalogne Espagnole sur des ongulés domestiques début juin 2024 puis rapidement sur le versant Français en Vallespir sur des Ovins, bovins et Caprins dès la mi-juin.

Le 21 juillet, le 1^{er} cas de circulation du virus sur faune sauvage avec un isard positif en PCR BTV8 sur la commune de Saint Laurent de Cerdans puis rapidement quelques cas cliniques observés sur des mouflons en Haut Vallespir également.

Par la suite, le virus a circulé sur l'ensemble des massifs du département avec des conséquences importantes sur les troupeaux d'ovins et de bovins.

Concernant la faune sauvage même si nous avons mis en évidence la circulation du virus de la FCO et de la MHE chez les cervidés avec des retours d'analyses positives sur les massifs du Puigmal, du Madres et du Capcir, il semblerait que ces virus aient eu peu d'impact.

Par ailleurs, les différentes études menées en faune sauvage en France sur les sérotypes 4 et 8 ont montré **que l'impact de la FCO sur les espèces sauvages est faible et le rôle épidémiologique des ongulés sauvages dans la circulation du virus est restreint.** Celle-ci se faisant essentiellement entre ovins / bovins domestiques et culicoïdes.

Nous avons bien évidemment participé à toutes les réunions d'information et cellules de crises départementales organisées par les services de l'état, afin de suivre au mieux l'évolution de la circulation de cette maladie virale.

Autre fait marquant, courant novembre de nombreux cas de mortalités de lièvres nous ont été signalés sur la partie piémont et plaine du département. 4 lièvres ont été récupérés et analysés, permettant de mettre en évidence la circulation du virus de l'EBHS et d'écarter toutes suspicions de Strongylose Pulmonaire ou Tularémie.

Malgré tout, nos populations de lièvres se portent toujours aussi bien et sont en régulière augmentation.

En tant qu'ITD du réseau SAGIR, nous avons également participé à un exercice « Départemental Interministériel ORSEC Epizootie » dirigé par les services de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, qui concernait la Peste Porcine Africaine. (PPA)

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), et notamment la direction générale de l'alimentation (DGAL) a mis en place des mesures réglementaires, techniques et administratives afin d'éviter l'introduction de la peste porcine africaine (PPA) sur le territoire national et de préparer tous les acteurs à prendre les dispositions adéquates pour éviter l'introduction de la maladie et sa diffusion dans le cas où elle serait détectée sur le territoire national.

L'objectif de cet exercice consistait à tester la capacité de tous les acteurs à travailler ensemble pour proposer au Préfet du département des mesures cohérentes et adaptées en tenant compte des contraintes réglementaires, économiques et de la situation locale.

La participation à ce type d'exercice, montre bien l'importance du rôle que peuvent jouer les acteurs cynégétiques en cas d'apparition de cette maladie dans la faune sauvage.

Valorisation de la venaison

Journées venaison :

La Fédération Départementale des Chasseurs et les Etablissements GUASCH ont organisé conjointement l'évènement pour la troisième année consécutive. Cette année les Journées « Venaison » ont eu lieu les 12, 13 et 14 décembre 2024.

D'abord localisée aux restaurants des Halles de Perpignan, puis étendue à l'ensemble de la ville pour la deuxième édition, cette année l'opération a pris encore de l'envergure en s'ouvrant à l'entièreté du département des Pyrénées-Orientales.

Cette édition a apporté une nouveauté, en complément des restaurateurs qui mettront de la viande de gibier dans leurs assiettes, les bouchers ont participé également à l'évènement en agrémentant leurs étals de venaison. Cette édition a encore une fois rencontré un franc succès avec une cinquantaine de commerçants partenaires.

Bilan filière valorisation de la venaison saison 2024/2025

41 adhérents à la filière venaison : 37 ACCA, 2 chasses privées affiliées, 1 structure commerciale et l'association des Louvetiers

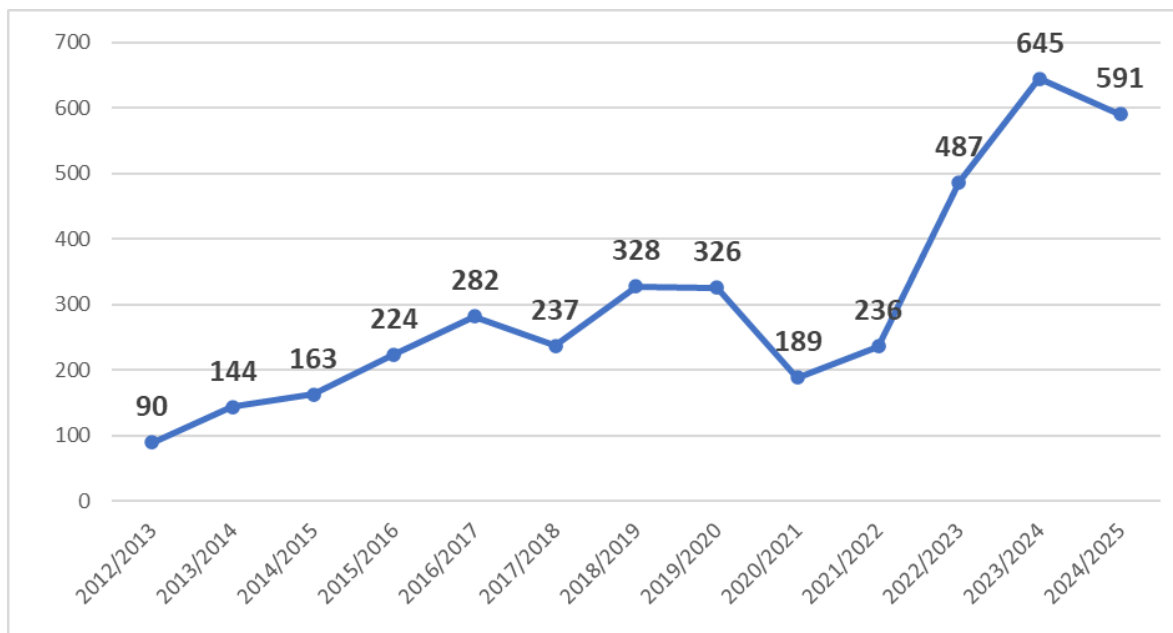


Fig.1 : Evolution du nombre de dépôts (toutes espèces confondues) depuis le lancement de la filière

Espèce	Carcasses déposées	Saisies partielles	Saisies totales	% de saisies / dépôts
Chevreuril	39 (-31%)	3	3	8 % (- 13%)
Cerf	191 (-22%)	27	14	21 % (-5%)
Sanglier	361 (+5%)	36	36	22 % (+ 4%)
TOTAL	591 (-8%)	66 (+ 22%)	53 (-37%)	17 % (- 4.6%)

Fig.2 : Détails des saisies réalisées pour la saison 2024/2025

Nous notons une augmentation du nombre d'adhérents à la filière et en parallèle une diminution du nombre de dépôts de carcasse pour cette saison de 8 %.

Nous constatons également une diminution des saisies (et surtout des saisies totales) de 4.6 % ! **Nous ne pouvons que vous féliciter du sérieux réalisé dans le cadre de cette filière !**

Comme les saisons passées, la grande majorité des saisies sont liées aux souillures d'origines digestives. Afin de continuer à travailler dans le sens d'une filière de qualité, nous allons prochainement **organiser une rencontre avec les services des abattoirs, les services vétérinaires et les territoires adhérents** à la charte venaison afin de pouvoir échanger sur cette problématique.

COMMUNICATION

Plusieurs outils journalistiques sont actionnés pour répondre à tous les besoins informationnels de la Fédération :

- Rédaction de documents - Newsletters - Communiqués - Dépêches - Communiqués et Dossiers de presse
- Réalisation d'interviews rédactionnelles ou filmées
- Réalisation de films ou de podcasts
- Animation de réunions - table rondes – colloques
- Organisation d'événements - Assemblée générale - Thématiques (ex: journées venaison...)
- Conseils en relation presse et gestion de crise

Le rythme de mobilisation est toujours fonction de la demande fédérale dont nous gardons toujours la maîtrise.

Bilan 2024/2025 :

7 NEWSLETTERS	35 SUJETS TRAITÉS : 90 pages d'informations et d'actualités
1 NEWSLETTER SPÉCIALE AG 2024	37 PAGES : L'Assemblée Générale découpée en 30 thématiques > 1 lien par thématique vers l'extrait vidéo de l'AG correspondant
7 COMMUNIQUÉS SPÉCIAUX	Chevrotine • SIA • E-validation • Moratoire tourterelle • Nature propre • Procès <i>One Voice</i> • Solidarité Ariège
SUIVI D'ACTUALITÉ	PUBLICATIONS RÉSEAUX 18 DÉPÊCHES : Posts uniquement sur réseau Facebook et Twitter

Bilan réseaux sociaux :

FACEBOOK	- 713 abonnés (1985 invitées personnes en attente de validation) - 52 publications - 36.906 vues - 83% hommes
YOUTUBE	- 829 abonnés - 42 vidéos - 4601 vues Total depuis son origine : 307 films et 276.600 vues
X (TWITTER)	- 847 abonnés - 19 publications - 685 vues

In Extenso

Association FEDERATION DES CHASSEURS DES PO

Présentation de vos principaux indicateurs financiers



Expertise
comptable



Juridique



Conseil social



Pale



Conseil
en création



Audit

Association FEDERATION DES CHASSEURS DES PO
ACTIVITES DE CLUB DE SPORTS CHASSEURS

In Extenso

Analyse de votre activité

ACTIVITES DE CLUB DE SPORTS CHASSEURS

	2023/2024	2022/2023	Évolution
Concours publics et subv. d'exploitation	488 825 €	379 528 €	+28,8% 🏆
Cotisations des adhérents	853 525 €	915 733 €	-6,8% 😞
Utilisations des fonds dédiés Eco contribution	23 178 €	23 357 €	-0,8% ➡
Total des ressources	1 365 528 €	1 318 618 €	+3,6% 😊

Association FEDERATION DES CHASSEURS DES PO
ACTIVITES DE CLUB DE SPORTS CHASSEURS

In Extenso

		2023/2024	2022/2023	Évolution
Ressources associatives		1 365 528 €	1 318 618 €	+3,6% 😊
Ventes de marchandises		5 211 €	7 191 €	-27,5% ⚡
Production vendue	Plan de chasse (bracelets)	227 592 €	181 349 €	+25,5% 🏆
Prestations vendues		130 062 €	118 789 €	+9,5% 😊
Activité globale		1 728 393 €	1 625 947 €	+6,3% 😊

26

Charges externes (Détail)

		2023/2024	2022/2023	Évolution	
Fournitures consommables	EN N-1 - Carnet de battue + 10K€	83 952 €	90 625 €	-6 673 €	-7,4%
Locations, Charges locatives		44 484 €	38 834 €	+5 650 €	+14,5%
Entretien, Réparations	Entretien chambre froide + elec du siege	55 618 €	53 569 €	+2 049 €	+3,8%
Primes d'assurance	Augmentation des véhicules	23 418 €	19 587 €	+3 831 €	+19,6%
Personnel extérieur		913 €	0 €	+913 €	
Intermédiaires et honoraires		55 981 €	48 335 €	+7 646 €	+15,8%
Informations et communications		63 560 €	61 783 €	+1 777 €	+2,9%
Transports		275 €	72 €	+203 €	+281,9%
Déplacements, Réception		51 861 €	56 595 €	-4 734 €	-8,4%
Frais postaux, Télécom.		16 233 €	22 744 €	-6 511 €	-28,6%
Frais bancaires		5 254 €	4 596 €	+658 €	+14,3%
Autres services extérieurs		37 885 €	25 209 €	+12 676 €	+50,3%
TOTAL		439 432 €	421 947 €	+17 485 €	+4,1%

Points sensibles

	2023/2024	2022/2023	Évolution	
Indemnités dégâts	108 239 €	137 863 €	-29 624 €	-21,5%
Achats d'études prestations de ser	27 458 €	45 978 €	-18 520 €	-40,3%
Achats plan de chasse+marquage	25 489 €	28 084 €	-2 595 €	-9,2%
Achats divers chantier+pièges	13 154 €	11 851 €	+1 303 €	+11%
Subventions accordées (cloture)	104 981 €	69 496 €	+35 485 €	+51,1%

Eco-contribution

	2023/2024	2022/2023	Évolution
Achats études prest de service	2 500 €	0 €	
Petit équipement	2 873 €	11 576 €	-75,2%
Frais de déplacement	0 €	290 €	
Salaires	16 548 €	16 185 €	+2,2%
Charges sociales	2 608 €	2 366 €	+10,2%
Fonds dédiés - Restant à réaliser	71 549 €	58 968 €	+21,3%
Suvention biodiversité	-72 899 €	-66 027 €	+10,4%
Report de fonds dédiés N-1	-23 179 €	-23 357 €	-0,8%
Solde	0	0	

Synthèse des charges de personnel

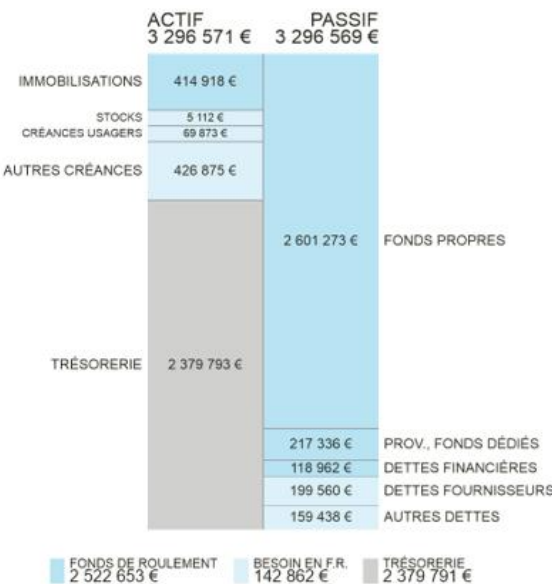
	2023/2024	2022/2023	Évolution
Salaires bruts	489 164 €	468 673 €	+20 491 € +4,4%
Charges sociales	229 879 €	227 739 €	+2 140 € +0,9%
Taux de charges sociales	46,99%	48,59%	-1,6
Autres charges du personnel	13 846 €	15 163 €	-1 317 € -8,7%
Intérimaires	913 €	0 €	+913 €

autres charges de perso : Prime Pvr d'achat 11K€ - N-1 13K€
Augmentation en Janvier + révision plan carrière avancé
Masse salariale identique
MSA : paiement de la formation et de la TA

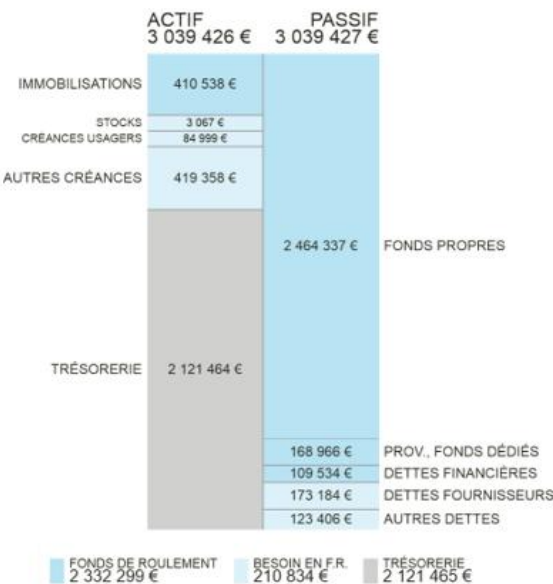
Résultat de l'exercice



Bilan au 30/06/2024



Bilan au 30/06/2023



Pour la période 2024-2025, nous avons établi un prévisionnel à l'équilibre, de 1 748 221 €.

Le budget 2025-2026, s'équilibre pour 1 680 963 €, soit inférieur de 3,85%

POINTS IMPORTANTS

Charges :

- Economie de 5 304 € d'électricité, grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques
- Dégâts : prévision précautionneuse se basant sur la moyenne des 3 dernières années
- Poste important concernant le renouvellement des véhicules
- Projection de la masse salariale ajustée par notre expert comptable
- Provision importante pour les différents contentieux en cours

Produits :

- Intégration de l'aide de l'état à l'indemnisation des dégâts
- Les fonds alloués aux projets de l'écocontribution ont été calculé au plus juste
- L'aide aux acquisitions foncières est renouvelée cette année pour conserver la même dynamique et continuer ces projets de préservation du territoire

BUDGET PREVISIONNEL*

2025/2026

*Susceptible d'amendement

LES RECETTES ATTENDUES

TIMBRES	Timbre fédéral Standard	104,95 €
	Temporaire 9 jours	52,48 €
	Temporaire 3 jours	26,24 €
ADHÉSION TERRITORIALE		200 €
VALIDATION DEPARTEMENTALE TOUT GIBIER	En attente de l'arrêté ministériel relatif à la redevance cynégétique et de la validation des tarifs, lors de l'AG de la FNC.	169,15 €
VALIDATION NATIONALE TOUT GIBIER		226,05 €
CONTRIBUTION TERRITORIALE SOLIDAIRE DEPARTEMENTALE (CTSD)	A charge de tout chasseur adhérent ou invité titulaired'une Validation. A verser au détenteur du droit de chasse, contre le CPU.	30 €
CONTRIBUTION TERRITORIALE RESPONSABLE DEPARTEMENTALE (CTRD)		0€ MIN 1000€ MAXI
BRACELETS PLAN DE CHASSE	Retour à la remise de 40% sur le plan triennal (2024-2027)	Application abattement 40%
RESPONSABILITÉ CIVILE INDIVIDUELLE = Tarif Assurance		inchangé